

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 9 décembre 2014
Délibération n°2014-26	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, M. AMIENS, M. SERMIER, M. FRANCONY, M. BRUNIAUX, M. JEUNET, Mme TORCK, Mme CHAUVIN, M. MAIRE, M. PERRAULT, M. LAMBEY, Mme SEILLES

Présent sans voix délibérative : M. PERRAULT, M. LAMBEY, Mme SEILLES

Donnent pouvoir : M. DAVID à Mme TORCK, Mme BRULEBOIS à M. PERNY, M. LEFEVRE à M. SERMIER, Mme VUILLEMIN à M. FRANCONY, M. GINIES à M. MAIRE

BUDGET PRIMITIF 2015

Après une année transitoire marquée par le recrutement d'un Directeur, puis le transfert de gestion de la maison familiale de Louis Pasteur au 1er Juillet, l'EPCC Terre de Louis Pasteur exercera pleinement ses compétences en 2015 dès transfert de gestion des sites dolois.

Le budget primitif 2015, soumis au vote du Conseil d'Administration, a donc été élaboré afin de répondre à trois priorités :

- assurer la gestion, en année pleine, de la maison de Louis Pasteur à Arbois,
- insuffler une nouvelle dynamique, en complétant l'offre touristique de la maison de Louis Pasteur à Arbois par la mise en place d'une visite en autonomie via un support numérique.
- permettre à notre Etablissement Public d'accompagner, au mieux, les transferts de gestion des sites dolois (Atelier Pasteur et Maison natale de Louis Pasteur), et ce, dès que toutes les conditions requises seront réunies.

Les grands équilibres du budget primitif 2015 se réalisent ainsi à hauteur de 693 000 € pour la section de fonctionnement et de 90 500 € pour la section d'investissement.

S'agissant de la section de fonctionnement, les deux principaux chapitres de dépenses sont ceux afférents aux charges à caractère général (011) et aux charges de personnel (012).

Le chapitre relatif aux charges à caractère général est calibré de sorte que l'E.P.C.C. soit en mesure de prendre le relais des anciennes structures porteuses sur une année pleine (visites guidées, expositions diverses, petit entretien au sein des bâtiments, interventions diverses, fluides, assurances, maintenance...).

Ce chapitre comporte également les flux nécessaires à la prise en charge d'études ou d'achats de prestations en matière de communication, publication, promotion, recherche de mécénat ou autres prestations du type étude de faisabilité ou d'opportunité (ex : projet chambres d'hôtes au sein de la maison natale).

Les inscriptions budgétaires permettent également d'assumer, en année pleine, les charges relatives au personnel déjà en poste au sein de l'E.P.C.C., tout en complétant l'équipe encadrante par le recrutement d'un responsable administratif et financier. La masse salariale prévisionnelle 2015 a donc été évaluée sur la base des données de gestion constatées en 2014 et ramenées en année pleine.

Concernant les frais de personnel des sites dolois, un prévisionnel total de 187 000 € est actuellement inscrit à ce budget primitif. Une somme de 95 000 € est fléchée sur l'atelier Pasteur afin de permettre le transfert, à partir du 1^{er} janvier, des trois personnes actuellement affectées au fonctionnement de la structure. Le solde disponible, 92 000 €, est fléché sur la Maison natale de Louis Pasteur afin de couvrir les besoins d'accueil et de surveillance du site sans que les modalités fonctionnelles ne soient pour autant arrêtées.

S'agissant de la section d'investissement, le budget vise à répondre à d'éventuels besoins en matériel (du type mobilier, matériel informatique) et prévoit les crédits nécessaires pour prendre en charge les différentes composantes du projet de visite en autonomie de la maison Louis Pasteur à Arbois (création de l'application, achat de tablettes, système de vidéo-surveillance, sécurisation muséographique...).

Concernant les recettes, l'équilibre du projet soumis à votre approbation repose sur les produits d'exploitation des différents sites, sur le mécénat Mérieux en provenance de la Fondation Maison de Louis Pasteur de l'Académie des Sciences, sur la subvention du programme Leader pour le projet de visite en autonomie.

Tout ceci repose également sur les contributions de fonctionnement des membres. Celles-ci sont fixées comme suit au budget primitif 2015 :

- Département Jura : 280 000 €
- Ville de Dole : 140 000 €
- Ville d'Arbois : 20 000 €
- Communauté d'agglomération du Grand Dole : 15 000 €
- Communauté de commune Arbois, Vignes et Villages : 20 000 €
- Fondation Maison de Louis Pasteur de l'Académie des Sciences : 50 000 €

A noter que, comme en 2014, les appels de fonds seront proratisés en fonction de la date du transfert effectif des compétences et charges de gestion à l'E.P.C.C.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

DÉCISION N° 2014-26 du 9 décembre 2014

M. le Président présente les grands équilibres du budget 2015.

M. SERMIER demande confirmation du montant de la contribution de la Ville de Dole au budget de l'E.P.C.C. à hauteur de 140 000 euros.

M. le Directeur rappelle que l'appel de fonds à la Ville de Dole, concernant la Maison natale, sera proratisé en fonction de la date du transfert effectif des compétences et des charges de gestion à l'E.P.C.C.

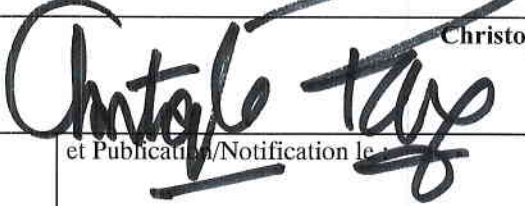
M. AMIENS signale que l'envoi des pièces a été effectué de façon très tardive et déplore que les membres du Conseil d'administration n'aient pas eu davantage de temps pour étudier ce point de l'ordre du jour. Il insiste sur le respect des délais de transmission légaux des pièces aux membres du Conseil d'Administration.

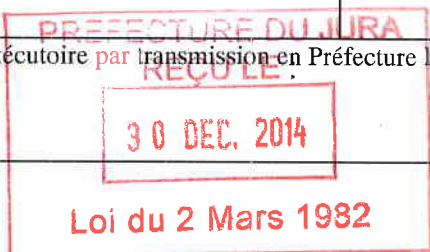
M. FRANCONY signale qu'il s'abstiendra de voter le budget, compte tenu de la transmission tardive des pièces aux membres du Conseil d'administration et du manque de précision des informations communiquées dans la délibération.

M. PERNY prend acte de cette décision tout en la regrettant vivement.

Le Conseil d'Administration, par 13 voix pour et 2 abstentions (M. FRANCONY et Mme VUILLEMIN, représentée) :

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 de l'établissement de coopération culturelle « Terre de Louis Pasteur » au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- fixe le niveau des contributions annuelles de fonctionnement des membres fondateurs.

Délibération n° 2014-26 du 9 décembre 2014	Le Président  Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/Notification le :



E.P.C.C TERRE DE LOUIS PASTEUR

Chapitres		Budget Primitif 2015
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	228 000,00
012	Charges de personnel	407 000,00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion	7 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	642 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	642 000,00
042	Opérations d'ordres de transferts entres sections (dotations aux amortissements et provisions)	500,00
043	Opérations d'ordres intérieures à la section	
023	Virement à la section d'investissement	50 500,00
	Total dépenses d'ordre de Fonctionnement	51 000,00
	Total dépenses de Fonctionnement	693 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services	151 000,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	525 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
	Total des recettes de gestion courante	676 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	17 000,00
78	Reprises sur provisions	
	Total recettes réelles de Fonctionnement	693 000,00
042	Opérations d'ordres de transferts entres sections (dotations aux amortissements et provisions)	
043	Opérations d'ordres intérieures à la section	
	Total recettes d'ordres de Fonctionnement	0,00
	Total recettes de Fonctionnement	693 000,00

Chapitres		Budget Primitif 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	14 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	45 600,00
	Total des dépenses d'équipement	90 500,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
	Total dépenses réelles d'investissement	90 500,00
040	Opérations d'ordres de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
	Total dépenses d'investissement	90 500,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	
13	Subventions d'investissement	39 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions des immobilisations	
	Total recettes réelles d'investissement	39 500,00
041	Opérations patrimoniales	
040	Opérations d'ordres de transferts entres sections (dotations aux amortissements et provisions)	500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 500,00
	Total recettes d'ordre d'investissement	51 000,00
	Total recettes d'investissement	90 500,00